

Article de la convention - cadre	Types d'opérations	Annexe prévisionnelle 2013			
		FPSPP	Etat	FSE	TOTAL
				Central	
art. 1	Accès à l'emploi des jeunes	357 000			357 000
Péréquation	Professionnalisation	245 000			245 000
	Développement de l'alternance	12 000			12 000
AAP	<i>dont Développeurs de l'alternance et autres actions de développement de l'alternance</i>	<i>11 000</i>			
Convention	<i>dont COFOM</i>	<i>1 000</i>			
AAP	Appui à l'acquisition de compétences transversales et sécurisant la suite du parcours professionnel des jeunes bénéficiaires des emplois d'avenir	30 000			30 000
AAP	AAP POE individuelle et collective	40 000			40 000
Convention	Accompagnement individuel renforcé des jeunes ayant des difficultés d'accès à l'emploi	30 000			30 000
art. 2	Evolution et maintien dans l'emploi des salariés les plus fragiles	124 500			124 500
AAP	Illettrisme et acquisition de socles de compétences	54 500			54 500
AAP	Expérimentation DIF couplé à une période de professionnalisation	25 000			25 000
AAP	Chômage partiel	45 000			45 000
art. 3	Sécuriser les salariés et des demandeurs d'emploi confrontés à des mutations économiques et dans le cadre de transitions et reconversions professionnelles	332 100		75 000	407 100
AAP	Mutations économiques et technologiques	40 000		10 000	50 000
Péréquation	Congé individuel de formation CDI	60 000			60 000
AAP	Congé individuel de formation CDD	36 000			36 000
AAP	Contrat de sécurisation professionnelle	65 000		65 000	130 000
AAP	Contrat de sécurisation professionnelle DOM	2 600			2 600
AAP	Contrat de sécurisation professionnelle Art.4	10 000			10 000
Convention	Mesures exceptionnelles DE 2013 R2F	118 500			118 500
art. 4	Mesures d'accompagnement à la qualification et à la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi	2 400			2 400
Convention	Portail orientation formation	400			400
Convention	Observatoires et certifications communes, ingénierie sur le tutorat et activité de référent	400			400
AAP	CQPI	1 600			1 600
art. 5	Suivi et évaluation	1 000			1 000
	TOTAL	817 000		75 000	892 000

Péréquation		305 000			305 000
AAP		360 700		75 000	435 700
Convention		151 300			151 300
		817 000		75 000	892 000